

# **Espace de liberté, de sécurité et de justice: stratégie pour la dimension externe, plan d'action mettant en oeuvre le programme de La Haye**

2006/2111(INI) - 04/12/2006

Le Conseil a pris note d'un rapport sur la mise en œuvre de la "Stratégie relative à la dimension extérieure de la JAI: liberté, sécurité et justice au niveau mondial" pour l'année 2006.

Dans cette stratégie, il est demandé que soit mis en place un partenariat avec les pays tiers dans le domaine de la JAI, portant notamment sur le renforcement de l'État de droit et la promotion du respect des droits de l'homme et des obligations internationales.

Cet objectif est atteint grâce à la coopération dans les domaines suivants:

- migration et asile,
- gestion des frontières et contrôle efficace des frontières,
- coopération en matière répressive dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et lutte contre la criminalité organisée, y compris le trafic d'êtres humains, le blanchiment d'argent et la lutte contre la corruption,
- coopération judiciaire en matière civile et pénale,
- aide à la réforme du système judiciaire et juridictionnel dans les pays tiers.

Le rapport porte essentiellement sur les points suivants:

- évaluation globale de l'efficacité de la coopération politique, technique et opérationnelle avec les pays tiers sur les questions JAI au cours de la période écoulée,
- suggestions concrètes pour la définition de priorités géographiques et/ou thématiques en vue d'actions futures,
- propositions de mesures, d'ordre politique ou technique, visant à améliorer la coopération avec des pays ou des régions donnés.